

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026

Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.

Secrétaire de séance : Madame GERMAIN Jocelyne

Réf :	20260917_10	Délibération Valorisation du bénévolat pour l'entretien des chemins et décorations de Noël
--------------	--------------------	---

Madame BANNIER, Mairesse de Poilley Informe le Conseil municipal,

De sa rencontre avec Bertrand CARAËS et Stéphane LABE sur le thème de la valorisation du bénévolat. Le but de cette rencontre était de savoir comment et à hauteur de combien on pouvait soutenir le bénévolat à Poilley ; le bénévolat représentant une force évidente essentielle et dynamique sur la commune.

Madame Bannier, Mairesse de Poilley propose l'assemblée délibérant

Lors de cette rencontre nous avons identifié deux grands chantiers

- L'entretien des chemins de la commune (randonnées- Trail) correspond à trois journées de travail pour six personnes, avec une participation de 16.00 € par repas.
 - 6 repas x 3 journées = 18 repas
 - 18 x 16.00 € = 288.00 €
- La mise en place des décorations de Noël correspond également à trois journées de travail, 2 pour le montage et une pour le démontage. On est sur un mix entre la commune et le comité des fêtes.
L'idée est qu'il y ait deux journées travail pris en charge par la commune pour 5 personnes avec une participation de 16.00 € par repas. La journée de démontage et les repas supplémentaires, parfois ils ont besoin de deux journées de démontage, soient pris en charge par le comité des fêtes.
 - 5 repas x 2 journées= 10 repas
 - 10 x 16.00 € = 160.00 €
- L'agent communal vient aider le comité des fêtes pour le parcours de trail à hauteur d'une journée et demie par an. L'entretien régulier est également à promouvoir. La proposition de randonnées sécateurs est à étudier avec la référente randonnée. Les bénévoles de ces rando sécateurs bénéficie d'une boisson- chiffré pour la commune à 52.00 €
- Le coût total pour la commune est de 500.00 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil municipal décide :

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : *mairie@poilley.bzh*

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 035-213502305-20260917-20260917_10-DE

- Pour l'entretien des chemins la commune participe à hauteur de 18 repas à 16.00 € pour 3 jours de travail pour un montant total de 288.00 €.
- Pour la mise en place des décoration de Noël la commune participe à hauteur de 10 repas à 16.00 € pour deux jours de travail, le démontage à la charge du comité des fêtes.
- La boisson prise en charge pour les journées sécateurs, pour un montant de 52.00 €.
- Coût total pour la commune 500.00€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 24/09/2026
Et publication du :

Anne Bannier
Mairesse

La secrétaire de séance
Jocelyne GERMAIN

